

 <b>Direction générale de l'aviation civile France</b>	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b>  <b>N° F-1997-289-008 R1</b>	Diffusion :  <b>A</b>	Date d'émission :  <b>18 février 2004</b>	Page :  <b>1 / 2</b>
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : <input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.  <input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais.</i>  <i>Le texte français constitue la référence.</i>	
<b>Edition du GSAC</b>	<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>97-289-008 édition originale</b>		
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>EUROCOPTER</b>		Type(s) de matériel(s) : <b>Hélicoptères AS 332 L2</b>		
Certificat(s) de type n° 56 Fiche(s) de données n° 127				
Chapitre(s) ATA : <b>01</b>	Objet : <b>Limitations - Moteurs Makila</b>			

### 1. APPLICABILITE :

Hélicoptères AS 332 L2 équipés de moteurs MAKILA 1A2 non modifiés par l'application de la MOD 0726071 (correspondant à la TU 205 C).

**Nota 1 :**

Cette consigne de navigabilité (CN) s'adresse aux personnels de maintenance ainsi qu'aux équipages.

**Nota 2 :**

Un appareil doit être équipé de 2 moteurs au même standard après MOD 0726071 (TU 205 C).

### 2. RAISONS :

Cette CN est motivée par l'accident du Super Puma survenu en Norvège le 8 septembre 1997. L'enquête est en cours et les causes de l'accident ne sont pas encore connues. Les rapports préliminaires reçus concernant les parties retrouvées et les informations des enregistreurs de paramètres (DFDR) et de conversations (CVR) indiquent la panne non contenue d'un moteur. Il n'est pas encore déterminé si elle était la cause de l'accident ou la conséquence de quelque autre problème sur l'aéronef.

Le voyant ambre OVSP (ou SURV) s'était illuminé quelques minutes avant l'accident.

La Révision 1 de cette CN a pour but la prise en compte de la transformation du Téléx Service (TS) AS 332 n° 01.00.53 en Alert Service Bulletin (ASB) de même numéro, sans changement du contenu technique.

**Nota :**

Le TS n° 01 00 53, cité en référence, avait été numéroté par erreur 01.00.44.

### 3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes ont été rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de l'édition originale de la présente CN :

- Au plus tard dans les 48 heures, à titre de précaution, la procédure suivante devait être incluse dans le chapitre 3 "Procédures d'Urgence" du Manuel de Vol de l'hélicoptère :

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-1997-289-008 R1</b>	Diffusion : <b>A</b>	Date d'émission : <b>18 février 2004</b>	Page : <b>2 / 2</b>
---	--	-------------------------	---	------------------------

"Si, à tout moment du vol, un voyant ambre OVSP (ou SURV) s'illumine, même de façon intermittente, réduire le moteur concerné au ralenti sol (fast reduction notch) dès que possible et l'arrêter dès que les paramètres de l'autre moteur ont été vérifiés et trouvés satisfaisants".

**Rappel** : L'application de la MOD 0726071 (TU 205 C) imposée au plus tard le 31/12/2001 au titre de la CN 2000-068, a rendu caduques les exigences ci-dessus.

#### **4. DOCUMENT DE REFERENCE :**

Alert Service Bulletin EUROCOPTER AS 332 n° 01.00.53  
(Toute révision ultérieure approuvée de cet ASB est acceptable).

#### **5. DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :**

**Edition originale** : Dès réception de la CN urgente du 19 septembre 1997.

**Révision 1** : 28 février 2004.

#### **6. REMARQUE :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :  
EUROCOPTER (STXI) - Aéroport de Marseille Provence 13725 Marignane Cedex - France.  
Tél : 33 (0) 4 42 85 97 97 - Fax : 33 (0) 4 42 85 99 66.  
e.mail : Directive.technical-support@eurocopter.com

#### **7. APPROBATION :**

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-1050 du 10 février 2004.